



Assemblée générale

Cinquantième session

18^e séance plénière

Mercredi 4 octobre 1995, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

*En l'absence du Président, M. Ould Ely (Mauritanie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :

Je donne d'abord la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères du Panama, S. E. M. Omar Jaén Suárez.

M. Jaén Suárez (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, tout d'abord, de dire au Président de l'Assemblée générale combien la délégation panaméenne et moi-même nous nous félicitons de son élection à la présidence de nos travaux. Des liens d'affection nous unissent au Portugal qui se fondent sur les multiples valeurs culturelles que nous avons traditionnellement partagées dans le cadre des activités fécondes menées par la communauté ibéro-américaine. C'est pourquoi il m'est très agréable d'offrir à M. Freitas do Amaral notre collaboration la plus sincère et de lui exprimer par avance, étant donné ses qualités reconnues, mes félicitations pour les résultats qu'il obtiendra dans l'accomplissement de ses tâches de Président de l'Assemblée générale en cette cinquantième session mémorable.

La délégation panaméenne saisit cette occasion pour exprimer au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, sa reconnaissance pour la compétence, l'intelligence et le dévouement avec lesquels il assume ses responsabilités à la tête de notre Organisation.

Ce cinquantième anniversaire a été une année riche en événements. Sous l'égide des Nations Unies se sont déroulées deux grandes conférences — le Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague, et la Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing — qui ont axé l'attention du monde entier sur des questions et des affaires très complexes et difficiles compte tenu de leurs incidences culturelles, sociales et politiques.

Nous pouvons constater avec satisfaction que ces rencontres ont mobilisé de manière fondamentale les femmes, qui occupent de plus en plus la place qui leur revient, et contribué à faire de la solution de leurs problèmes, de ceux de la famille et de ceux des enfants, la responsabilité de tous et un impératif moral qui dépasse les saines différences qui nous distinguent. De l'avis du Panama, elle a obtenu des résultats de fond en dégageant des consensus prometteurs et en adoptant des directives.

Nous réaffirmons la responsabilité du Panama au sein du Mouvement des pays non alignés et notre volonté d'assister à la Réunion au sommet de Cartagena de Indias, en Colombie, pour contribuer à la mise à jour qui s'impose, de même que nous attachons une importance particulière à

notre participation au Groupe des 77. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre plus profonde solidarité avec les pays les moins avancés, avec lesquels nous coopérons dans la mesure de nos moyens.

Ma délégation est convaincue de la nécessité de placer notre organisation à la hauteur de ses nouvelles responsabilités croissantes et d'adapter son fonctionnement, ses procédures et ses structures aux nouvelles situations qui caractérisent la société internationale contemporaine. Nous sommes convaincus que ce sentiment est partagé par tous les États Membres et pensons que les divergences existantes seront réglées en temps voulu.

Le Panama suit de près les discussions qui se tiennent au sein des Groupes de travail chargés d'examiner la question du Conseil de sécurité, la situation financière, le supplément d'un Programme pour la paix et l'Agenda pour le développement. De manière particulière et conformément aux directives que nous avons adoptées au sein du Groupe de Rio, le Panama tient à réaffirmer que l'élargissement du Conseil de sécurité doit avoir pour objectif aussi bien le redressement des déséquilibres qui existent au niveau de la répartition régionale de ses membres que l'amélioration de ses procédures et méthodes de travail, de sorte que son fonctionnement soit transparent et conforme à la lettre et à l'esprit de la Charte. Dans cet ordre d'idées, nous appuyons l'admission de l'Allemagne et du Japon en tant que membres permanents d'un Conseil de sécurité élargi.

Nous sommes convaincus que les attentes de la communauté internationale en ce qui concerne une action renouvelée des Nations Unies ne pourront être satisfaites tant que ne sera pas résolue la crise financière de l'Organisation de manière à permettre l'exécution des mandats des États Membres. Nous sommes particulièrement préoccupés par la diminution constante et de plus en plus grave des fonds consacrés aux programmes de développement et de coopération, ainsi que des propositions visant à réorienter les programmes alimentaires vers des programmes d'aide d'urgence.

Nous estimons extrêmement importants l'examen et la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de même que l'adoption des dispositions relatives à son examen périodique. En tant qu'État partie au Traité de Tlatelolco, en vertu duquel a été créée la première zone exempte d'armes nucléaires, et en tant qu'État riverain du Pacifique, le Panama tient à réaffirmer la déclaration du Groupe de Rio contre la reprise des essais nucléaires, car cette pratique risque d'avoir des incidences négatives sur les engagements délicats en la matière et notre volonté de

continuer de négocier des traités d'interdiction complète de ces essais, ainsi que la production et l'utilisation d'armes chimiques et biologiques.

De la même manière, nous repoussons catégoriquement toutes les formes de terrorisme, où qu'elles se manifestent, et les expressions de racisme et d'intolérance, qui sont incompatibles avec notre condition de membres de la race humaine. Le respect des droits de l'homme est et doit être partie intégrante de la nouvelle éthique internationale, que mon pays a acceptée comme partie intégrante de notre système de valeurs et que mon gouvernement respecte pleinement.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation générale qui règne dans le continent africain, dont les peuples méritent un meilleur sort. Néanmoins, nous sommes heureux de souligner particulièrement l'exemple admirable que nous offrent les Sud-Africains, qui sont allés au-delà des motivations raciales et culturelles, et qui, en déployant des efforts persévérants et héroïques qui se sont poursuivis au milieu des souffrances, ont mis un terme à la forme la plus odieuse de discrimination : l'apartheid. Les difficultés qu'implique la volonté de se retrouver, de coexister et de travailler ensemble d'égal à égal, dans une atmosphère de tolérance et de coopération, ne doivent pas dissimuler l'importante contribution qu'apportent aujourd'hui les dirigeants de cette république, sous la direction inspirée et tout à fait exceptionnelle du Président Mandela, en jetant les bases démocratiques d'une nation multiraciale et multiculturelle pleinement intégrée à la communauté internationale.

Au Moyen-Orient, notamment en Palestine et en Israël, nous nous félicitons des efforts des deux gouvernements, de leurs dirigeants et de leurs peuples respectifs qui luttent inlassablement pour consolider les accords de paix, comme nous l'avons vu récemment à Washington, et pour progresser vers une coexistence pacifique durable. Notre pays souhaite encourager toutes les forces engagées dans cet effort exemplaire qui contribue sensiblement au renforcement du système des Nations Unies et de la morale internationale. Le Panama, défenseur des droits du peuple palestinien et ami sincère et permanent du peuple juif, ainsi que des peuples arabes, estime approprié que la communauté internationale commence à adopter l'orientation de ses décisions pour renforcer ce qui est neuf, pour consolider ce qui unit et pour encourager ceux qui aspirent à la paix.

Forts de ces antécédents, les États Membres des Nations Unies doivent reconnaître les derniers progrès réalisés et encourager davantage les parties au conflit en Bosnie-Herzégovine à trouver la volonté politique d'adopter

des accords fermes et durables qui épargnent à leurs propres peuples la souffrance et la douleur des victimes innocentes de la guerre, du racisme et de l'intolérance. Les forces de maintien de la paix de notre organisation doivent être respectées et protégées, parce que leur noble mission l'exige et parce que la communauté des nations en a ainsi décidé. Un message identique s'applique à tous les autres lieux du monde menacés par la violence ou risquant la rupture de la paix.

J'estime opportun de faire une référence à la demande présentée par de nombreux États, dont le Panama, d'inscrire la question de la situation exceptionnelle de la République de Chine à Taiwan à l'ordre du jour de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

Le Panama appuie cette demande, car s'il s'intéresse à l'unification de la Chine, comme il est encore impossible de prévoir quand et comment cela se passera, il est convaincu que les deux parties doivent coexister et participer conjointement à la communauté internationale sur un pied d'égalité et sur la base du respect mutuel. Le Panama, en tant que pays riverain du Pacifique et pleinement souverain dans le canal interocéanique, dont la neutralité le prédispose à une utilisation inoffensive et pacifique par toutes les nations du monde, souhaite avoir des relations d'amitié avec tous les États et normaliser ses relations avec tous ceux qui utilisent cette voie maritime.

Les Traités Torrijos-Carter prévoient que le 31 décembre 1999 sera le point culminant du processus de restitution au Panama du canal interocéanique et de ses installations annexes, ainsi que le retrait convenu des troupes et des équipements militaires des États-Unis. Cet événement diplomatique et politique, en soi extraordinaire, constitue un exemple de règlement pacifique et juste d'un conflit entre une puissance mondiale et un petit pays, qui entretiennent aujourd'hui d'excellentes relations d'amitié et de coopération basées sur la confiance et le respect mutuels, comme il convient à deux États qui sont fortement attachés aux efforts visant à consolider la prospérité, la paix, la sécurité et la démocratie sur le continent.

Le régime de neutralité du canal de Panama, en établissant la liberté de passage pour les bateaux, sans discrimination, favorise le renforcement d'un monde interdépendant de plus en plus tourné vers la coopération internationale, et annonce, dans notre hémisphère, la concrétisation d'un système de sécurité collective qui assure l'utilisation pacifique de cette voie transocéanique ouverte, dans des conditions égales, en temps de paix comme en temps de

guerre, aux navires de tous les pavillons et de toutes les nations du monde. Depuis cette tribune, nous réitérons notre invitation aux Membres de l'Organisation des Nations Unies à adhérer au Traité sur la neutralité permanente et le fonctionnement du Canal.

Nous sommes et nous resterons la clef de l'immense Pacifique pour l'hémisphère occidental. La récente tournée réussie du Président Ernesto Pérez Balladères en Asie, après sa participation au sommet de Quito du Groupe de Rio et son acceptation de l'invitation du Président des États-Unis à se rendre à Washington, a réaffirmé avec une clarté absolue notre décision d'établir les relations politiques, diplomatiques et commerciales les plus étroites possibles avec toutes les nations incluses dans l'arc géographique allant du Japon à l'Australie, en passant par les Philippines et comprenant de manière égale tous les autres États riverains du continent asiatique. Logiquement, nous souhaitons être admis dans le Conseil de coopération économique de l'Asie et du Pacifique, comme il convient à un pays fondamentalement maritime et commercial.

Nous souhaitons donc continuer à être le point de convergence et de rencontre des races, des cultures et des civilisations. Nous souhaitons continuer à exprimer notre vocation naturelle, historique et géographique, qui a inspiré le Congrès amphictyonique de Panama de 1826, patronné par le libérateur Simón Bolívar, et qui permit bien plus tard la naissance de l'Organisation des États américains et des Nations Unies, l'Acte final de Contadora et le Groupe de Rio, pierres angulaires de la concertation, du dialogue, de la paix et de la démocratie régionale et universelle.

Cela explique notre ouverture vers le bassin des Caraïbes en vue d'entrer dans l'Association des États des Caraïbes, de même que notre inclusion dans un système d'intégration d'Amérique centrale et notre admission au Groupe des pays andins en tant qu'observateur permanent, éléments fondamentaux de notre politique étrangère, qui produit une activité intense en vue de créer des liens d'intégration et de coopération dans le cadre d'un régionalisme riche et ouvert.

Dans ce contexte, nous croyons qu'il est de la plus haute importance d'exprimer nos encouragements aux efforts déployés par le Secrétaire général et son Groupe d'amis dans les négociations visant à ramener enfin la paix au noble peuple du Guatemala. Nous nous réjouissons que l'Accord de Contadora soit redevenu un point de référence dans les laborieuses négociations de conciliation nationale pour ce peuple fraternel. Le Panama s'honore d'avoir très

récemment accueilli sur son territoire les parties qui ont convenu des accords initiaux visant à obtenir une paix durable au Guatemala.

Nous nous réjouissons des réalisations de l'Union européenne et de ses membres et reconnaissons la valeur de son importante contribution à la coopération internationale, et nous l'encourageons à parfaire cette contribution en intensifiant le commerce avec notre pays et notre région avec une volonté renouvelée de faciliter l'accès de nos produits à ses marchés. Nous sommes conscients du fait que le Panama est un pont vers le Pacifique, mais également vers l'Atlantique. Il s'agit là d'une situation d'avenir qui nous offre de nouvelles ouvertures avec les États de l'Union européenne. Nous suivons avec optimisme et attention les développements dans les pays en transition, avec lesquels nous souhaitons avoir des relations étroites et des échanges accrus.

Le Panama, démocratie aujourd'hui stable et bien implantée, respectueuse des droits de l'homme, dotée d'un gouvernement qui représente avec une légitimité totale un peuple déterminé à se forger un grand avenir de paix et de bien-être, souhaite demeurer au carrefour du commerce international ouvert à toutes les parties du monde, où, dans une ère de globalisation et d'intégration des marchés, les biens et les services — principale richesse des nations — peuvent circuler.

En raison de tout ce que nous sommes et de tout ce que nous souhaitons demeurer, nous sommes ici aujourd'hui pour partager les occasions favorables surgies d'une nouvelle situation, laquelle, n'étant pas imposée par le destin manifeste de tierces parties, promet une route ouverte vers un grand avenir de coopération et d'intégration dans la région et dans le monde.

Le Panama est particulièrement fier d'inviter les membres de la communauté internationale utilisateurs de notre canal interocéanique à participer avec nous, dans notre capitale, à la célébration, en septembre 1997, du Congrès universel du canal de Panama, au cours duquel tous les bénéficiaires directs ou indirects de cette merveille du monde contemporain pourront observer les progrès dans la transition imperceptible du transfert de l'administration et du contrôle du canal de Panama à la fin du siècle et envisager sa modernisation et son élargissement pour le rendre plus rapide, afin qu'il puisse continuer, au XXIe siècle, à être le moyen de transport maritime le plus efficace, le plus compétitif et le plus sûr pour la circulation de marchandises et de produits vitaux à l'économie de nombreux pays du monde.

Reconnaissant l'importance de cette question, l'Assemblée générale, lors de sa troisième séance plénière, tenue le 22 septembre 1995, l'a inscrite comme point 162 à son ordre du jour de la cinquantième session, sous le titre : «Congrès universel sur la question du canal de Panama».

Nous sommes ici pour inviter les représentants à participer avec nous au développement de toutes les infrastructures de transport et de communication transisthmiques au service du continent et du monde, avec la création — déjà en cours — dans notre pays et sur les rives du canal interocéanique du Pacifique aux Caraïbes, d'un large centre portuaire pour le transport des marchandises, qui complétera le fonctionnement d'un canal de Panama modernisé. De même, nous invitons les représentants à participer au projet de la Cité du savoir, grand centre international pour les échanges de cultures et de connaissances, que favorise notre pays sur les rives de cette voie maritime interocéanique.

Nous sommes également ici pour déclarer que nous avons offert à l'hémisphère américain notre territoire et toutes l'infrastructure et les installations nécessaires pour la création d'un centre multilatéral de lutte contre le trafic de drogue et les crimes associés. Cette question a été soulevée par le Panama lors du récent sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, lequel en a approuvé l'idée. Le Président des États-Unis, Bill Clinton, y a également fait référence. Nous pensons que nous ne pouvons réussir dans cette vaste lutte que si tous les pays coordonnent leurs programmes et leurs actions. Parallèlement, nous soutenons vigoureusement la tenue de la seconde conférence internationale contre l'abus et le trafic illicite de drogue en vue de traiter d'un problème qui a pris des dimensions universelles.

Le Panama, en tant que Membre fondateur de cette organisation et signataire de la Charte de San Francisco, participe à l'Organisation des Nations Unies depuis 50 ans et l'a suivie pas à pas, jour après jour, observant ses magnifiques accomplissements, mais aussi ses grandes difficultés, qui déconcertent certains. Néanmoins, l'heure n'est ni à la peur ni aux regrets. L'heure est aux tâches, à la promotion de nouvelles formes et de nouveaux moyens de coopération internationale visant à générer, en cultivant le développement complémentaire de nos individualités nationales, les ressources culturelles, économiques et humaines qui nous délivreront de la pauvreté et du sous-développement et ouvriront une route sans cesse plus large vers la compréhension, la tolérance, la paix et la prospérité, à l'aube du troisième millénaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Liban, S. E. M. Fares Bouez.

M. Bouez (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : Quelques jours à peine nous séparent du cinquantenaire de l'Organisation, ce grand moment de son histoire que le monde fêtera — toutes tendances confondues — dans cette enceinte même qui abritera bientôt chefs d'État et dirigeants venus du monde entier. Cet événement, tout en réaffirmant l'importance de l'Organisation en raison des principes qu'elle incarne, de ses objectifs et de son action, ne manquera pas néanmoins de susciter des interrogations sur sa situation présente et sa position au regard des principes qui lui ont donné naissance, le jour où l'humanité lui confia pour mission d'oeuvrer pour la paix, la concorde, la solidarité, le dialogue et le rapprochement entre les différentes ethnies et cultures qui composent notre monde.

Dans cette vision d'une légitimité nouvelle, l'humanité voulut créer le garant suprême du droit, de la justice et de la paix, l'instance à laquelle elle soumettrait ses problèmes, l'arbitre du droit et le défenseur des opprimés. Elle voulut également en finir avec les guerres et entrer dans une ère de paix, de souveraineté et d'indépendance des peuples, d'intégrité territoriale et de protection de la liberté de choix.

En cette ère de révolution de l'information que nous vivons, d'élimination des barrières politiques, économiques, humaines, sécuritaires ou culturelles, les États et les peuples ont davantage besoin d'un dialogue constructif et d'un mécanisme efficace et stable de concertation, de coopération et de coordination.

En cette ère de révolution scientifique et technologique, il existe un besoin accru d'interaction entre peuples et nations pour affronter en commun des problèmes d'une complexité croissante, en comblant les fossés qui séparent, et mettre en oeuvre des projets régionaux ou sous-régionaux impossibles à réaliser à titre individuel.

L'explosion démographique que nous connaissons actuellement et qui fait peser des demandes accrues et anarchiques sur l'environnement a accéléré la course aux ressources naturelles et a creusé encore l'écart entre l'offre et la demande dans ce domaine.

La multiplication et le perfectionnement croissant des armes meurtrières, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou bactériologiques, et l'intensification du pouvoir destructeur des armes de portée intercontinentale menacent d'anéantissement les peuples de notre planète. Qu'elles soient désor-

mais à portée de main pour certains États dénués de toute crédibilité et qui n'ont fourni aucune garantie politique sur leur utilisation rend un système de garanties d'autant plus impérieux dans notre monde.

Le perfectionnement médiatique a grandement contribué à la vitesse de propagation transfrontière des nouvelles politiques, scientifiques et économiques. Cependant l'accès inégal des peuples à l'information a entraîné chez les désavantagés une attitude de repli sur soi et de conservatisme excessif, qui traduisent en fait la crainte d'une perte d'identité. C'est ainsi que leur impuissance à goûter pleinement aux fruits du progrès a provoqué, par un réflexe instinctif de défense, une radicalisation de leurs positions. Ce sont tous ces périls qui rendent nécessaires la revitalisation des mécanismes des Nations Unies et le renforcement de la confiance dans son équité et sa crédibilité, dans l'impartialité retrouvée de ses résolutions, dans la correction de ses déséquilibres, dans la cohérence de ses engagements afin qu'elle demeure ce qu'elle était censée être : une alternative aux conflits ouverts.

Mais qu'est-il advenu du prestige des résolutions et de leur crédibilité? Qu'est-il advenu de l'impartialité des décisions?

Le monde continue d'être le théâtre de crises locales ou régionales, et le Liban, que les guerres n'ont pas épargné, suit avec préoccupation et intérêt ce qui se passe un peu partout dans le monde. Les événements au Rwanda et en Bosnie-Herzégovine sont des exemples flagrants de notre impuissance collective face aux horreurs qui y sont commises. Plus de 20 ans se sont écoulés depuis le début du problème de Chypre sans apporter de solution, en dépit des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale dans le sens d'une réunification de l'île, de la protection de son indépendance et de son intégrité territoriale. De même, le problème des îles des Émirats n'a pas trouvé de solution qui aurait pu dissiper les tensions.

Plus de quatre ans se sont écoulés depuis le début de la Conférence de Madrid. Lorsque nous avons reçu l'invitation, nous y avons vu un heureux augure, ainsi que dans le cadre et les termes de la négociation. Le cadre : le parrainage des Deux Grands d'alors. Quant aux termes : la paix globale, juste et durable reposant sur le principe de la terre contre la paix et sur l'application des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978). Nous avons accepté l'invitation, avec l'idée que l'accepter c'était en accepter le contenu, et qu'il ne resterait plus qu'à discuter des modalités et du calendrier d'exécution.

Des années se sont écoulées depuis lors : d'abord, des mois à attendre les élections, d'autres à attendre une conjoncture interne propice, puis à parier sur des échéances qui renforceraient les positions et créeraient une nouvelle donne plus favorable, des mois enfin à attendre des négociations secrètes qui isoleraient les uns et excluraient les autres.

Nous en sommes encore aujourd'hui à négocier sur des principes et des notions de base que nous pensions acquis d'entrée de jeu.

C'est ainsi que le principe de la terre contre la paix attend toujours que l'on définisse la terre, et le principe du retrait se trouve camouflé par le terme de redéploiement. L'on demande une renonciation à la résistance sans garanties de libération et la levée du boycottage sans garanties de restitution des droits.

Il nous est demandé d'entreprendre des négociations multilatérales sur des points de détail alors que les questions fondamentales sont dans l'impasse, sans savoir même si la paix est véritablement en vue ni quelle en est la forme ou le contenu. Il nous est demandé de se saluer et de célébrer sans même savoir quelle est vraiment la cause de cette célébration. Il nous est demandé à nous, la victime, d'offrir des garanties de sécurité à l'agresseur. Il est demandé à celui qui n'a pas d'armes de rassurer celui qui détient l'un des plus vastes arsenaux d'armes nucléaires et chimiques, celui que le monde n'a pas pu inciter à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires lors de sa reconduction par le reste des États.

Le grand battage médiatique qui avait entouré la signature d'un second accord entre l'Autorité palestinienne et Israël et qui avait fortement dramatisé l'événement tout en exagérant la portée nous rend songeurs quant à l'étendue réelle du pouvoir qu'exercera le peuple palestinien et quant à l'étendue du territoire qui lui sera restitué et nous fait nous interroger sur le sort des trois quarts de la population palestinienne qui ont été chassés de leur terre de Palestine et sur leur droit au retour, à l'identité nationale et à une patrie, et dont la situation n'a été évoquée ni à Oslo ni à Taba.

Nous nous demandons si les enclaves au sein desquelles s'exercera un pouvoir qui n'est même pas un pouvoir municipal sont, en fin de compte, ce à quoi l'on décernera le nom de patrie palestinienne. L'isolement de ces enclaves et leur conversion en îlots de sécurité ne constitueront-ils pas de nouvelles prisons, de nouveaux ghettos humains où s'attiseront colère et ressentiment?

Les 400 000 Palestiniens se trouvant au Liban et ceux se trouvant ailleurs dans le monde obtiendront-ils jamais le droit au retour qu'ils attendent? Peut-on mettre à l'actif d'un État sa volonté de paix et de restitution de leurs droits à leurs détenteurs légitimes, alors qu'il continue de violer ces mêmes droits et de bâtir des colonies de peuplement, d'occuper la terre ou de l'exproprier, y compris au Sud-Liban, où une portion considérable du territoire a été confisquée récemment? La frénésie médiatique serait-elle un substitut au droit naturel? L'anesthésie de l'opinion publique mondiale tiendrait-elle lieu de solution véritable au problème?

Le Liban soutient avec constance et persévérance les progrès du redressement de son peuple et de l'élimination des effets d'une guerre dévastatrice. Nous poursuivons l'unification de nos institutions et de notre nation. Les émigrés rentrent peu à peu dans leur patrie et les réfugiés déplacés retournent dans leurs villages. Des lois sont adoptées pour permettre au Liban de retrouver sa position d'antan au Moyen-Orient dans les secteurs économique, politique et culturel.

Le Liban a été secoué de longues années par les répercussions des crises au Moyen-Orient et il a payé le prix suprême. Mais le voilà aujourd'hui qui a prouvé à nouveau qu'il était de taille à surmonter ses difficultés et à relever ses défis, que la formule de l'État unitaire était plus solide qu'il n'y paraissait et que, étant la seule solution praticable, cela lui donnait un caractère d'inéluçabilité.

Et demain, ce même Liban prouvera à nouveau qu'il existe des nations dont l'histoire et le rôle outrepassent leur dimension.

Mais tant que sa souveraineté et son indépendance ne seront pas rétablies et que des portions importantes de son territoire échapperont à son contrôle et au contrôle de son armée nationale, tant qu'Israël continuera son occupation, 17 ans après l'adoption de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité ordonnant un retrait complet des forces israéliennes du Liban, tant que dans les prisons et les centres de détention israéliens s'entasseront au mépris des droits de l'homme des Libanais infortunés et, semble-t-il, oubliés du monde, les blessures ne se refermeront pas et le sang ne tarira pas.

Tant que l'occupation se poursuit sur plus d'un huitième de la superficie nationale et que les raids israéliens quotidiens répandent leur cargaison de bombes en grappe, à fission ou à fragmentation et de jouets piégés à l'intention

des enfants, tant que les exactions se poursuivent contre un peuple qui refuse de plier et que la vue de veuves endeuillées et d'enfants aux yeux noyés de larmes sera une scène de la vie quotidienne, leurs plaintes seront là pour interpeller les consciences et les voix de ceux qui se réclament du droit couvriront le grondement des canons de l'occupation inique.

Toutes les tentatives de l'occupant d'étouffer cette colère ont échoué et, avec elles, la logique israélienne de bâtir sa sécurité à l'intérieur du territoire libanais, et la ceinture de sécurité s'est avérée peu rentable tout compte fait.

La manière du Conseil de sécurité de traiter les plaintes du Liban n'est pas la méthode idéale qui permette à cet organe de remplir vraiment son rôle. Nous avons longtemps attendu la mise en oeuvre de ses résolutions. Or, que fait le Conseil? Il évite de condamner les agressions et, lorsqu'il le fait, l'agresseur et la victime sont logés à la même enseigne à travers une même condamnation. Lorsqu'il s'abstient, c'est sous prétexte de ne pas porter préjudice au processus de paix.

Les négociations de paix ne déchargent pas le Conseil de sécurité de jouer le rôle qui est le sien, surtout si l'agression se produit alors que le processus de paix est en cours. Elles ne l'exemptent pas non plus de sa responsabilité de garant de la sécurité internationale. La légalité internationale incarnée par les Nations Unies s'applique également à tous, sans distinction et sans exclusive. Le Chapitre VII de la Charte ne peut pas s'appliquer à certains États contrevenant à la sécurité internationale alors que d'autres États s'en prévalent pour couvrir leurs agissements, sinon l'ONU perd sa crédibilité en tant qu'arbitre auquel les pays du monde ont recours pour obtenir justice.

Le temps n'est plus où les problèmes des peuples demeuraient confinés à l'intérieur de leurs frontières, où ces frontières servaient d'écran en même temps que de rempart au débordement des crises. Aujourd'hui, les distances physiques ne veulent plus rien dire. Les effets des troubles se font sentir par ricochet, souvent par tiers interposés. Nul n'est désormais invulnérable aux problèmes des autres, qu'ils soient politiques, sécuritaires, économiques, écologiques ou humains.

Notre Moyen-Orient doit cesser d'être ce volcan en éruption et cette menace pour la paix et la sécurité internationales. Jamais une conjoncture aussi favorable ne se représentera et le temps ne sera pas toujours l'allié des champions de la paix. Il ne nous reste plus qu'à espérer que

la paix soit équilibrée et non pas bancale. Juste et non pas inique. Une paix véritable, non pas une paix spectacle. Une paix équitable, et non pas une paix injuste. Une paix qui ramène le réfugié chez lui, non pas celle qui consacre son exil. Une paix qui apaise le révolté, et non pas celle qui attise sa colère.

L'approche nouvelle qui se fait jour dans l'appréciation des résolutions, le tri qui s'opère entre ce qui mérite d'être mis en oeuvre et le reste, l'exégèse à laquelle on se livre autour du sens de résolutions que l'on nomme parfois en coulisse du nom des circonstances qui les ont fait naître, sont autant d'éléments qui battent en brèche la crédibilité des Nations Unies.

C'est dans ce contexte que j'aimerais adresser au Président mes plus vives félicitations pour son élection à la présidence de cette session. Par la même occasion je salue son prédécesseur, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), leur commandement et leurs hommes, qui déploient des efforts louables en dépit des embûches qui sèment leur parcours.

Puisse Dieu nous guider vers l'instauration d'une paix qui nous donne bonne conscience vis-à-vis des générations futures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Nigéria, S. E. le Chef Tom Ikimi.

Le Chef Tom Ikimi (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis ravi de prendre la parole devant l'Assemblée générale en l'année de son cinquantième anniversaire. Au nom de la délégation nigériane, je transmets nos sincères félicitations au Président pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquantième session. Nous sommes certains que dans l'accomplissement de ses tâches il mettra sa sagesse, ses compétences et ses talents diplomatiques au service des travaux de l'Assemblée. Nous félicitons son pays ami, le Portugal, et réaffirmons la sincérité des relations bilatérales qui unissent nos deux pays.

Qu'il me soit également permis de transmettre nos sincères remerciements à son distingué prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, de la manière remarquable dont il a mené les affaires de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour la manière courageuse dont il relève les défis inhérents à sa fonction.

Ma délégation est consciente du caractère unique de la session actuelle. C'est non seulement une occasion solennelle d'engager une réflexion sur les réalisations et les difficultés de notre organisation, au cours des 50 dernières années, mais aussi le moment où jamais de tracer un nouveau chemin. Nous espérons donc que l'Assemblée générale continuera d'être inspirée par les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

La création de l'Organisation des Nations Unies, dans le sillage de la seconde guerre mondiale, a marqué un tournant dans l'histoire des relations internationales. En tant qu'organisation intergouvernementale dont les tâches essentielles englobent le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion de la coopération internationale pour le développement et la mise au point et la codification progressives du droit international et du respect des droits de l'homme, c'est l'Organisation des Nations Unies qui incarne le mieux la volonté des peuples du monde de vivre ensemble.

En Afrique, nous attachons une grande importance à ce cinquantième anniversaire, car en 1945, la grande majorité de nos pays n'étaient pas indépendants et n'ont donc pas été en mesure de participer aux processus qui ont mené à la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco. Toutefois, il est agréable de constater qu'étant représentée par seulement quatre pays à cette occasion, l'Afrique soit devenue depuis le groupe régional le plus important au sein de l'Organisation. Cela est conforme aux aspirations universalistes des Nations Unies.

La croissance phénoménale du nombre des membres évoque les souvenirs heureux de la transition d'un grand nombre d'États Membres, notamment d'Afrique et d'Asie, de la dépendance coloniale au statut d'État. Pendant de nombreuses années, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle de catalyseur dans ce processus. Notre organisation continentale, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), depuis sa création, en 1963, a de la même manière fait de cet objectif sa préoccupation première. Mon pays a eu le privilège d'être associé, aux niveaux régional et mondial, à la lutte contre l'apartheid et pour la liberté et le droit à l'autodétermination sur le continent.

L'Organisation des Nations Unies est peut-être mieux connue pour les efforts qu'elle déploie dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela demeure une préoccupation essentielle, dans la mesure où les événements, depuis la fin de la guerre froide, montrent que les conflits civils et l'instabilité politique, dans de

nombreux pays, notamment dans le monde en développement, sont devenus endémiques, avec de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Ces conflits, qui ont pour origine les nouveaux nationalismes, les différences ethniques et le fanatisme religieux, entre autres choses, mettent à l'épreuve la volonté de la communauté internationale de relever les nouveaux défis et d'apporter les solutions appropriées.

Par conséquent, à cette occasion, la délégation nigérienne espère que l'Assemblée déploiera des efforts soutenus pour prendre des décisions propres à renforcer notablement les perspectives de paix et de sécurité mondiales. Nous espérons que l'attention se portera davantage sur la redéfinition du rôle de l'Organisation des Nations Unies et des perspectives qu'elle offre dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix, qui sont des impératifs permanents pour la gestion des crises et le règlement des différends.

Étant donné que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une responsabilité partagée, l'Organisation des Nations Unies devrait s'employer à harmoniser et à renforcer sa coopération avec les organisations et les arrangements régionaux. Cela ne veut pas dire qu'il faille sous-estimer la nécessité, pour les États Membres, de faire de sérieux efforts pour empêcher la guerre et les conflits civils, grâce à l'établissement de mesures de confiance et à la formulation et à la mise en oeuvre de politiques intérieures appropriées. À cet égard, nous ne pouvons que réaffirmer la validité permanente du règlement des différends par la médiation, la conciliation, l'arbitrage, le règlement judiciaire et le respect des lois internationales applicables.

Nous déplorons l'intensification de la course aux armements et la prolifération des armes de destruction massive qui sont responsables du gaspillage actuel de ressources considérables. Le génie nucléaire a perdu pied et ne peut pas être réhabilité, mais le traumatisme infligé par Hiroshima et Nagasaki demeure et continue de hanter la conscience internationale. Prenons donc la résolution qu'une telle tragédie ne se reproduira plus jamais. Le moment d'un désarmement, sous contrôle international efficace, est venu.

Bien que les progrès vers la réalisation du désarmement général et complet aient été lents, nous voudrions rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies pour le rôle qu'elle a joué dans ce domaine. Le Nigéria considère les accords sur l'interdiction des armes biologiques et

chimiques comme des jalons historiques. Nous devons rester attachés à l'objectif ultime de l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive.

Au moment de son vingt-cinquième anniversaire, en mai dernier, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été prorogé indéfiniment. Certains événements survenus depuis ont sérieusement ébranlé la confiance que nous avons tous investie dans le Traité et son régime, et ont malheureusement jeté un doute sérieux quant à l'engagement de certains États Membres, en particulier les États Membres nucléaires, envers le désarmement. À notre avis, les initiatives visant à réaliser le désarmement doivent conserver leurs objectifs fondamentaux et inclure la conclusion d'un traité d'interdiction complète en 1996, la réduction de la production de matière fissile pour la fabrication des armements, et l'octroi de garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires par les États qui en sont dotés par le biais d'un instrument ayant force contraignante.

Dans le cadre des efforts soutenus entrepris pour assurer un environnement pacifique et sûr aux fins du développement du continent africain, le Nigéria se félicite de la conclusion positive des négociations sur le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, qui a été avalisé par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en juin dernier. Par cette disposition, les dirigeants africains ont exprimé concrètement leur engagement collectif à vouloir faire du continent une zone exempte d'armes nucléaires. Nous espérons que, pendant la présente session, la communauté internationale respectera cette initiative en approuvant le Traité. Nous espérons aussi que les États dotés d'armes nucléaires ratifieront les protocoles qui doivent être annexés au Traité.

Les auteurs de la Charte des Nations Unies ont reconnu que la paix et le développement vont de pair. Parmi les objectifs importants de notre organisation, il faut souligner la promesse faite en matière de progrès économique et social de tous les peuples. À cette fin, des efforts substantiels ont été déployés par les Nations Unies et leurs agences pour appuyer la mise en oeuvre de programmes d'action lancés par des pays en développement sur les plans national, sous-régional et régional. Nous félicitons ces agences pour les efforts qu'elles font pour traiter les problèmes du développement social et économique.

En examinant la question générale du développement, nous reconnaissons l'importance primordiale des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale pour le développement. C'est dans cette optique que nous nous félicitons de la contribution apportée par le Secrétaire

général dans son Agenda pour le développement. Pour nous, en Afrique, le développement est une question de survie à laquelle nous attachons beaucoup d'importance, car nous sommes aux prises avec la pauvreté et le sous-développement.

Bien que la situation économique peu satisfaisante de l'Afrique ait été le sujet de nombreuses conférences internationales, les programmes d'action qui en ont découlé n'ont toujours pas été, en grande partie, mis en oeuvre. Ces programmes comprennent le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement économique de l'Afrique 1986-1990 et l'Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté en 1991. L'impuissance à mettre en oeuvre ces programmes a été due en premier lieu à l'absence de volonté et au refus de la notion même d'interdépendance économique de la part de nos partenaires dans le domaine du développement. Pourtant, il demeure important que le développement soit perçu comme un tout intégral et indivisible, un objectif qui doit être poursuivi collectivement dans l'économie mondiale.

Les crises économiques auxquelles font face les pays développés ont de multiples facettes. J'aimerais cependant souligner la nécessité prédominante pour la communauté internationale de résoudre le problème de la dette extérieure, qui est un obstacle majeur à la croissance et au développement dans nos pays respectifs. La plupart des pays africains consacrent une proportion importante de leurs gains sur le marché des changes au service de leur dette. Il a donc été difficile pour ces pays de poursuivre en même temps des objectifs en matière de développement économique durable. Il est évident que le Nigéria, comme bien entendu la plupart des pays de notre continent, ne disposeront que de capacités limitées pour la mise en oeuvre de leurs programmes de réforme économique tant que des mesures urgentes et adéquates d'allègement de la dette n'auront pas été prises.

Nous croyons que la coopération pour le développement devrait engendrer une interdépendance authentique, un intérêt réciproque et des bénéfices concrets dans le contexte d'un partenariat mondial. Dans l'espoir que les pays développés appuieront et aideront les pays en développement dans leurs efforts de développement, nous demandons une coopération accrue entre les deux parties. L'initiative de réunir le Forum Asie-Afrique à Bandung, en Indonésie, en décembre 1994, en tant que suivi de la Conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique, était audacieuse et inédite. Les conclusions et recommandations de ces deux initiatives critiques doivent être mises en oeuvre fidèlement.

L'approche intégrée du développement poursuivie par les Nations Unies est appropriée et mérite des louanges. À cet égard, nous nous félicitons de l'issue du récent Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Ces conférences ont aidé la cause des femmes des pays en développement à mettre en valeur leur rôle dans les affaires publiques. Nous reconnaissons l'interdépendance des sociétés, telle qu'elle a été mise en évidence par ces conférences, et le fait que toutes les cultures ont une contribution à faire au carrefour de la civilisation et du développement.

Tout en reconnaissant les réalisations des Nations Unies, il est approprié et pertinent, à ce stade, d'identifier également les domaines dans lesquels l'Organisation n'a pas encore réalisé pleinement ses objectifs.

Au sujet de la paix et de la sécurité, il faut reconnaître que les Nations Unies ont remporté des succès dignes d'éloges. Depuis leur fondation, il est significatif qu'il n'y a pas eu de guerre mondiale et que la fin de la guerre froide a augmenté les perspectives de coopération et diminué les tensions. Cependant, de nouveaux conflits ont émergé qui ont défié toute possibilité de règlement sous les auspices des Nations Unies. Il est évident que les défis en matière de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix requièrent de nouvelles perspectives et de nouveaux engagements de la part des États Membres. De plus, tout en cherchant à trouver des solutions à ces conflits, les Nations Unies doivent accepter le fait qu'il y a une limite à leur capacité de le faire. Elles ne devraient par conséquent pas chercher à gérer dans le détail les arrangements politiques des pays en conflit. Il est tout aussi important que les Nations Unies soient perçues comme transparentes et équitables dans la gestion des crises dans toutes les régions. De plus, les Nations Unies devraient faire davantage pour coopérer avec les organisations et accords régionaux dans le processus de règlement des différends.

Au sujet de la décolonisation, le bilan des réalisations des Nations Unies est très positif. Cependant, les séquelles du colonialisme et les défis que pose la construction d'une nation ont été la source de grandes difficultés pour les nouveaux États. Ces difficultés ont eu pour effet qu'un grand nombre de nouveaux États du monde en développement ont de la difficulté à organiser leurs relations intérieures et extérieures d'une façon conforme aux dispositions de la Charte. L'expérience vécue par un certain nombre de ces États démontre que les membres puissants de la communauté internationale continuent d'insister pour que leurs propres modèles servent de paradigme au comportement universel. Les sphères économique et politique des nou-

veaux États sont en outre circonscrites par des institutions financières dominées par les pays forts sur le plan économique. Ces institutions, qui sont aussi anciennes que notre organisation, doivent encore apprendre à s'adapter aux nouvelles réalités économiques et aux besoins actuels des nouveaux États qu'il s'agit d'aider.

En ce qui concerne le développement, les objectifs de la Charte n'ont pour une bonne partie pas été réalisés en raison des disparités économiques croissantes entre une minorité de pays développés et la vaste majorité de pays qui sont considérés comme étant en développement. Malheureusement, le dialogue entre le Nord et le Sud, qui est vital lorsqu'il s'agit de corriger ce déséquilibre, est dans une impasse. Ce dialogue a besoin d'être relancé pour permettre l'émergence d'un ordre mondial juste et équitable garantissant un développement durable.

Depuis qu'il a adhéré aux Nations Unies, il y a 35 ans, le Nigéria a joué son rôle dans le soutien des buts et principes définis dans la Charte des Nations Unies. Il a également poursuivi ses objectifs avec dévouement et engagement. De la décolonisation au maintien de la paix, nous n'avons épargné aucun effort et aucune ressource pour nous acquitter de nos obligations au titre de la Charte. Notre performance en matière de maintien de la paix est élogieuse.

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, le Nigéria a apporté une aide à d'autres pays en développement, en particulier d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Dans notre sous-région, nous travaillons en partenariat actif avec les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour l'accélération du développement par le biais de la coopération. Nous espérons que la CEDEAO deviendra un élément essentiel de l'intégration continentale, ainsi que l'envisage le Traité d'Abuja sur la Communauté économique africaine.

Pour éviter tout doute, je voudrais dire que nous avons reconnu depuis longtemps en Afrique, que la responsabilité première pour le développement de notre continent doit être assumée par nous-mêmes. Mais la réalité de notre expérience est que nous avons eu à lutter sur les deux fronts des réformes politiques et économiques en même temps. Peu de régions du monde ont supporté un tel fardeau dans leur processus de développement. Cela appelle de la compréhension et des encouragements au lieu d'une aimable indifférence. En conséquence, en plus des efforts d'intégration au niveau régional, nous avons entrepris au Nigéria des réformes économiques et politiques audacieuses. Sur le plan économique, l'Administration actuelle au Nigéria a dérégle-

menté l'économie et créé de nouveaux stimulants pour les investissements nationaux et étrangers.

Au niveau politique, le Nigéria s'est engagé dans des réformes courageuses. En dépit de difficultés imprévues et du caractère complexe de la situation du Nigéria, nous avons continué à faire des progrès dans nos efforts déterminés pour établir une politique démocratique véritable et durable. En fait, il y a trois jours, mon chef d'État, le général Sani Abacha, a annoncé un programme global de transition vers un régime démocratique et de désengagement total des militaires du pouvoir. Ce programme a été élaboré avec attention en prenant en compte les réalités objectives de notre situation afin d'assurer non seulement une transition ordonnée, mais aussi l'institutionnalisation de structures démocratiques durables en matière d'exercice du pouvoir à tous les niveaux.

Tout en reconnaissant et en appréciant les préoccupations légitimes de nos amis étrangers et de la communauté internationale dans son ensemble, nous espérons qu'un soutien approprié sera apporté à nos efforts en vue de comprendre qu'un Nigéria démocratique — pays noir le plus peuplé dans le monde — est un atout en soi et a beaucoup à apporter à la communauté internationale.

Pour que l'Organisation des Nations Unies soit mieux équipée pour assumer ses responsabilités en tant qu'instance chargée d'harmoniser les manières d'agir des nations, il est essentiel que le processus actuel de revitalisation et de réformes institutionnelles soit renforcé. Cela est nécessaire si l'ONU veut affirmer son rôle central dans l'instauration d'un nouvel ordre mondial. Cela est également essentiel si l'ONU veut réellement refléter l'équité et l'équilibre géographique indispensables à son efficacité et à son autorité.

De ce fait, le Nigéria réaffirme son soutien à l'élargissement du Conseil de sécurité au niveau des membres permanents et non permanents, et à cet effet, ma délégation rappelle la proposition faite par mon pays de servir la communauté internationale en tant que membre permanent d'un Conseil de sécurité élargi.

En regardant vers l'avenir, il est évident que l'efficacité des Nations Unies dépendra de la volonté collective et du soutien de tous les Membres. Il y a deux niveaux de responsabilité pour assurer une organisation forte et énergique. Le premier est ce que l'ONU doit faire elle-même; le second — et le plus important — est ce que les États Membres acceptent de faire pour permettre à l'Organisation de faire face efficacement à notre recherche collective de paix, de liberté, de justice et de développement. Dans la

poursuite de ces objectifs, le Nigéria est déterminé à continuer d'apporter sa contribution.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, S. E. M. Rachid Abdoullah Al-Noaimi.

M. Al-Noaimi (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de la délégation des Émirats arabes unis, j'ai le grand plaisir de transmettre mes sincères félicitations à M. Freitas do Amaral pour son élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Cela illustre l'estime que la communauté internationale ressent à l'égard du Président et de son pays ami. Nous lui souhaitons tout le succès possible. Nous voulons également exprimer notre vive reconnaissance à son prédécesseur, S. E. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, qui a présidé la session précédente avec sagesse et compétence.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer de nouveau notre confiance dans les efforts intenses de S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en vue de renforcer le rôle de notre organisation dans le monde d'aujourd'hui.

Cette session coïncide avec la célébration du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. C'est là un important événement politique dans l'histoire de l'Organisation, surtout à la lumière des changements rapides qui ont marqué les relations internationales. Ces changements ont contribué à des degrés divers à la réalisation de quelques progrès en ce qui concerne un certain nombre de questions liées au désarmement, au développement socio-économique et à la maîtrise de certains conflits régionaux.

En dépit de ces progrès, la communauté internationale demeure loin de la paix mondiale désirée. De nouveaux défis sont apparus et ont entraîné des souffrances inouïes pour des milliers de personnes qui ont été expulsées ou affamées ou tout simplement exterminées. Ces phénomènes ont à leur tour affecté la vie internationale vu qu'ils ont eu un impact sur la situation économique, politique et sociale dans le monde.

Une telle situation n'est évidemment pas à la hauteur des aspirations suscitées par les nouveaux changements régionaux et internationaux. L'espoir de voir émerger un nouvel ordre mondial favorisant le développement, la paix, la prospérité et la justice n'a pas encore pris une forme

concrète pour affecter l'avenir de l'humanité. L'émergence d'un tel ordre exige un cadre plus large de coopération régionale et internationale favorisant des solutions pacifiques aux problèmes du monde. De telles solutions devraient tenter d'élaborer une approche globale pour promouvoir et renforcer le développement humain, économique et social, encourager l'harmonie, la tolérance et la solidarité communautaire, assurer le respect des coutumes, traditions et convictions religieuses de chaque communauté et pays, ainsi que combattre le terrorisme et ses manifestations, lutter contre le trafic de stupéfiants et renforcer le rôle de l'ONU en matière de maintien de la paix, de prévention des conflits et de l'atténuation des souffrances humaines de nombreux peuples dans le monde, en particulier dans le monde en développement. Nous pensons que l'instauration d'un tel ordre mondial nécessite une volonté politique plus forte et un cadre beaucoup plus large de coopération régionale et internationale en vue d'être compatible avec les nouveaux changements intervenus au niveau international.

La stabilité et la sécurité des États ainsi que le règlement des différends sont devenus les priorités essentielles d'aujourd'hui. Pour assurer la stabilité et la sécurité, de nouvelles pratiques sont nécessaires. Ces pratiques doivent se fonder sur les dispositions du droit international et les principes de la Charte, en particulier sur les principes de souveraineté, de paix régionale, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, du règlement pacifique des différends et conflits et de la consolidation des relations de bon voisinage.

À cet égard, les Émirats arabes unis réaffirment leur position et appellent à des négociations bilatérales et inconditionnelles directes avec la République islamique d'Iran en vue de mettre un terme à son occupation militaire, depuis 1971, des trois îles arabes de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa car ces îles font partie intégrante du territoire des Émirats arabes unis. À défaut de quoi, mon pays reviendra alors à sa proposition, formulée à la précédente session, qui consiste à saisir de ce différend la Cour internationale de Justice, organe international de règlement des litiges, et à laquelle de nombreux pays, y compris l'Iran, ont eu recours par le passé en ce qui concerne le règlement de problèmes similaires.

Nos initiatives de paix ont été largement appuyées par les pays frères du Conseil de coopération du Golfe, de la Ligue des États arabes et d'autres nations amies éprises de paix, car ce qui est en jeu, ici, concerne l'un de nos droits souverains légitimes. Malgré cette approche pacifique, la République islamique d'Iran, non seulement rejette ces initiatives mais impose une politique du fait accompli en

utilisant la force militaire. Elle a adopté une série de mesures illégales en vue de consolider son occupation; ces mesures vont à l'encontre non seulement des principes de la coexistence pacifique et des relations de bon voisinage mais aussi des dispositions de la Charte de l'Organisation de la Conférence islamique, de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international.

Au cours de la dernière décennie, la région du Golfe arabe a été le théâtre de plusieurs conflits et guerres qui ont causé de graves dommages et occasionné de lourdes pertes en termes de ressources humaines, matérielles et écologiques. Il aurait été plus sage et bénéfique d'allouer ces ressources à l'intégration économique et sociale et au développement durable dans l'intérêt des peuples de la région, qui ont des intérêts communs et qui partagent des liens historiques et religieux.

L'instauration de la mesure de confiance entre les pays de la région est aujourd'hui l'une des questions les plus significatives et les plus importantes pour les gouvernements des pays du Conseil de coopération du Golfe. Ces dernières années, ces gouvernements n'ont ménagé aucun effort pour tenter d'alléger les souffrances endurées par leurs peuples en raison des événements passés, dont les conséquences ont démontré que l'utilisation ou la menace de la force par certaines parties ne leur permettra jamais de réaliser leur objectif, qui est de modifier les réalités historiques et géographiques immuables de la région. Bien au contraire, l'utilisation ou la menace de la force créeront de nouvelles crises et disputes qui menaceront la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous pensons que la meilleure façon d'éviter une telle situation est d'opter pour le dialogue, les négociations bilatérales et multilatérales, les mesures de confiance et le respect de la légalité internationale.

C'est pourquoi nous saluons tous les efforts et initiatives pacifiques visant la démarcation des frontières entre les pays frères de la région. De même que nous sommes désireux de noter notre attachement profond à la sauvegarde de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, à l'allègement des souffrances du peuple iraquien et à la non-ingérence dans ses affaires intérieures, nous demandons instamment au Gouvernement iraquien de respecter ses obligations internationales en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier celles relatives à la libération des prisonniers et détenus koweïtiens et ressortissants d'autres pays ainsi qu'à la restitution des biens koweïtiens toujours en sa possession.

Les Émirats arabes unis se félicitent des progrès réalisés dans les négociations entre Palestiniens et Israéliens,

qui ont conduit à la Déclaration de principes et à des accords complémentaires, le dernier en date étant relatif à la deuxième phase d'élargissement de l'autonomie sur la Rive occidentale. La mise en oeuvre par le Gouvernement israélien de ces accords constituerait une mesure particulièrement importante et essentielle qui doit permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et d'édifier son État indépendant sur son sol national, à l'instar de tous les peuples du monde.

À cet égard, nous sommes d'avis que pour instaurer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient des progrès tangibles doivent être faits dans les volets syrien et libanais. D'où la nécessité d'un effort international accru, principalement de la part des deux coparrains du processus de paix, afin d'amener le Gouvernement israélien à respecter ses engagements et obligations dans le cadre du principe de l'«échange de territoire contre la paix» et des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demandent expressément le retrait complet et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris la ville sainte d'Al Qods, le Golan syrien et le Sud-Liban.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est la responsabilité collective internationale et requiert une volonté politique, une nouvelle approche ainsi que le recours à la transparence plutôt qu'au système du double critère, afin que les intentions déclarées dans les domaines du désarmement et de l'élimination des armes de destruction massive se traduisent dans les faits. À cet égard, il incombe à la communauté internationale de prendre des mesures plus fermes pour empêcher la prolifération des armes nucléaires et leur utilisation dans n'importe quelle région du monde.

Étant donné l'importance que nous attachons à l'instauration d'une sécurité commune, nous déclarons que, le 25 septembre 1995, le Gouvernement des Émirats arabes unis a terminé les procédures légales pour adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cela confirme notre position en faveur de la création de zones exemptes de toutes armes de destruction massive, en particulier au Moyen-Orient. Cet objectif ne pourra pas être atteint tant qu'Israël continuera de refuser de se soumettre au système international de protection et de surveillance et d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, position qui affaiblit la crédibilité de ce traité.

Malgré les efforts et les démarches entrepris pour mettre fin à la situation qui règne en Somalie, l'antagonisme et les combats entre les factions opposées se poursuivent. Nous lançons donc un appel à ces factions pour qu'elles

mettent un terme à l'effusion de sang, renoncent aux disputes et oeuvrent à un règlement qui permettrait de restaurer l'unité nationale de la Somalie, ainsi que la paix et la stabilité dans ce pays.

Après plus de trois ans de meurtres, de destruction et de «nettoyage ethnique», tous crimes commis par les forces serbes contre le peuple de la République de Bosnie-Herzégovine, nous sommes arrivés à une nouvelle étape avec les négociations de paix récentes qui ont abouti à un accord préliminaire sur les principes de base d'un règlement global fondé sur les décisions du droit international.

Les Émirats arabes unis, qui n'ont cessé de faire appel aux parties depuis le début du conflit, en particulier, à la partie serbe, afin qu'elles recourent au dialogue pacifique plutôt qu'à la force militaire, renouvellent aujourd'hui leur appui à tous les efforts entrepris par la communauté internationale, en particulier par le Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, pour résoudre la crise pacifiquement et garantir le respect de la souveraineté territoriale de la Bosnie-Herzégovine. En même temps, nous soulignons la nécessité de lever l'embargo sur les armes imposé à la Bosnie-Herzégovine, conformément à l'Article 51 de la Charte, afin de prévenir la répétition des actes d'agression, des massacres et du «nettoyage ethnique» que les forces serbes ont perpétrés contre les civils bosniaques, les musulmans en particulier.

En dépit de l'évolution positive des données entraînée par les changements intervenus au cours des dernières années dans les situations économiques et sociales aux plans national, régional et international, les pays en développement ont continué de souffrir de la faim, de la pauvreté, d'un fardeau de la dette accru, en même temps que du déclin des prix des produits de base, et des mesures inéquitables que les pays développés continuent d'appliquer dans le cadre de leurs politiques économiques et commerciales et qui contribuent à élargir davantage l'écart économique et social entre eux et les pays en développement. Compte tenu de cette situation, la responsabilité de la reprise du dialogue entre les pays du Nord et les pays du Sud incombe à la communauté internationale, afin qu'elle serve de manière équitable les intérêts des pays développés et des pays en développement.

Dans le contexte des célébrations prévues à l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies, les Émirats arabes unis appuient la démarche internationale demandant une évaluation, une réforme et le développement des structures des Nations Unies, notamment en ce qui concerne un

accroissement du nombre des membres du Conseil de sécurité, la transparence et une répartition géographique équitable qui sont nécessaires si l'Organisation doit relever de grands défis, que ce soit au niveau de la consolidation de la paix et de la sécurité internationales ou au niveau de la promotion du développement économique et social.

Nous devrions également mettre l'accent sur la nécessité d'une coopération entre l'ONU et les organisations régionales afin de créer un cadre plus large de coordination et de consultation, et ce afin de parvenir à des solutions pacifiques communes aux conflits actuels fondées sur le droit international, et partant, de renforcer la sécurité et la stabilité et de promouvoir le développement.

Pour terminer, nous espérons que ces aspirations aideront à concrétiser l'attachement de tous les États aux principes de la Charte et aux dispositions du droit international et qu'elles formeront un cadre pour l'unification renouvelée de la force et de la détermination de cette organisation qui, au cours des 50 dernières années, est restée un symbole d'espoir pour ce qui est de la capacité de l'humanité à se libérer des fléaux de la guerre, de la famine et des maladies et à vivre dans une paix et une sécurité durables.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Président de la délégation de Monaco, S. E. M. Jacques Louis Boisson.

M. Boisson (Monaco) : Qu'il me soit tout d'abord permis, et c'est avec une gratitude particulière que je les exprime, d'adresser à S. E. M. Amara Essy, mes plus vifs compliments pour le soin et la rigueur qu'il a apportés à assurer la présidence de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Ces sentiments s'adressent également au Bureau qui a oeuvré à ses côtés.

Avec ses très sincères félicitations à l'intention du nouveau Bureau qui vient d'être élu, je voudrais aussi exprimer à M. Freitas do Amaral tout le plaisir que la délégation de la Principauté de Monaco éprouve à voir cette cinquantième session de l'Assemblée générale placée sous sa haute autorité.

M. Tsaty-Boungou (Congo), Vice-Président, assume la présidence.

Le pays qu'il représente, ouvert sur le monde, tolérant, disponible, riche de sa culture et des cultures rencontrées au cours de son histoire, devait être distingué. Notre Assemblée générale en a décidé ainsi. Nous nous en réjouissons profondément. La personnalité du Président Freitas do Amaral,

sa grande expérience politique, tant au niveau national qu'international, sa compétence reconnue et son dynamisme devraient contribuer à assurer le succès de cette importante session.

Cette importance est d'abord symbolique. Les anniversaires, depuis que l'homme a inventé les calendriers, sont des occasions de célébration et de réjouissance, et comme beaucoup d'orateurs l'ont rappelé avant moi, l'occasion de dresser des bilans.

Depuis sa création, notre organisation a connu des événements et des phénomènes politiques, économiques, sociaux et culturels très complexes qui rendent tout bilan difficile.

Sa place et son rôle n'ont cessé de croître et de s'imposer depuis 50 ans. L'attente qu'elle suscite et les espoirs que les peuples placent en elle peuvent se mesurer à l'ampleur des déceptions et des amertumes qui se manifestent en cas d'insuccès ou de difficultés.

Aux sollicitations permanentes et souvent contradictoires dont elle est régulièrement l'objet, ne s'efforce-t-elle pas toujours de répondre? Ses réponses s'inspirent des valeurs fondamentales qui ont présidé, en 1945, à l'élaboration de sa Charte. Nos États, en adhérant aux Nations Unies, ont reconnu, ne l'oublions pas, l'universalité de ces valeurs. Nous leur devons fidélité et assistance lorsqu'elles sont en danger. Or des événements récents, présents dans toutes les mémoires, ont rappelé que ces valeurs n'étaient pas toujours respectées et que la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans sa dignité, dans l'inviolabilité de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, n'est pas, en permanence partagée. Il est donc impératif, à l'occasion du cinquantenaire de notre organisation, de les rappeler, à chaque occasion, avec force et conviction, de manière que ces valeurs inspirent chacune de nos résolutions, chacun des textes que nous adopterons.

Au-delà des États que nous représentons et de leurs intérêts politiques légitimes, ce sont des individus parfois fragiles et malmenés par la pauvreté ou la guerre qui doivent être les destinataires de la coopération internationale. Notre devoir est de répondre à leurs attentes.

Les perspectives examinées dans ce sens, qu'elles aient trait à l'Organisation dans son ensemble ou à certains de ses organes comme le Conseil de sécurité, sont la preuve de la volonté d'adaptation constante manifestée par la communauté internationale et de la nécessité, largement pressentie,

de rendre l'Organisation plus performante, mieux représentative et plus proche des préoccupations de ses Membres.

Nous avons suivi avec intérêt les travaux des groupes de travail constitués à cet effet. Nous avons participé et avancé des suggestions à propos notamment de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres.

Ces dernières années, l'Organisation a augmenté le nombre de ses Membres d'une manière significative. Elle regroupe l'ensemble, ou presque, des nations de la planète. Il semble, en conséquence, parfaitement normal que ses instances de décision, notamment le Conseil de sécurité, reflètent cette nouvelle réalité.

C'est parce que le temps du monde fini commence, comme le constatait avec lucidité le célèbre écrivain et philosophe français Paul Valéry, que nous devons redoubler d'efforts et de vigilance pour que l'Organisation soit en mesure de répondre à cette universalité, avec pertinence, dans sa diversité et sa plénitude.

Parallèlement aux réformes de ses instances de décision, l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation, la restructuration de ses services doivent impérativement se poursuivre. De gros efforts ont été accomplis. Nous en remercions le Secrétaire général mais également les membres du Secrétariat.

Une amélioration du fonctionnement de l'Organisation doit prendre en compte le renforcement de son multilinguisme. Tout fonctionnaire devrait connaître au moins les deux langues de travail de l'Organisation. L'usage d'une seule langue prive l'Organisation d'une grande richesse. Si l'on veut améliorer l'efficacité du Secrétariat, il convient donc de veiller, en premier lieu, et très sérieusement, à améliorer les capacités linguistiques de ses membres afin qu'ils possèdent une culture et une réelle dimension internationale.

Comme tous les peuples épris de paix — et sa longue histoire en témoigne —, le peuple monégasque et le Gouvernement princier suivent, avec une attention soutenue, les initiatives prises en vue de réduire les armements et transformer la course aux armements, qui a trop longtemps prévalu, en une course au désarmement. Avec la fin de la guerre froide, on peut espérer que cette option sera confortée et que malgré les difficultés techniques et financières engendrées les processus de désarmement se poursuivront et s'accéléreront.

Il nous faut veiller plus que jamais à ce que le respect des traités et accords internationaux ainsi que du droit international remplace l'équilibre de la terreur, et que le droit soit au service du droit. C'est dans cet esprit que nous nous félicitons sans réserve de la prorogation, pour une durée indéterminée, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Principauté était favorable à cette prorogation. C'est donc une nouvelle occasion pour elle de remercier l'ensemble des Parties au Traité pour leur décision courageuse, inspirée par la confiance et par l'espoir.

L'engagement attendu pour l'automne prochain, et déjà annoncé par certaines puissances dont nous saluons l'initiative, de s'interdire à court terme tout essai d'arme nucléaire, représente une grande avancée.

Par ailleurs, le Gouvernement monégasque est particulièrement satisfait des décisions prises dans le cadre de la réunion qui se tient actuellement à Vienne tendant à établir un moratoire dans la fabrication des mines terrestres anti-personnel. Nous espérons vivement que cet exemple sera largement suivi.

La Principauté de Monaco, depuis son entrée à l'ONU, coparraine la résolution relative à l'assistance au déminage. En contribuant financièrement au fonds d'affectation volontaire créé à cet effet, les plus hautes autorités de mon pays ont voulu s'associer concrètement à sa mise en oeuvre. La communauté internationale a été justement alarmée par les morts et les mutilations occasionnées par ces mines, qui frappent principalement les populations civiles, notamment les enfants.

La délégation monégasque apprécierait que des progrès significatifs puissent être accomplis en faveur du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée dans l'esprit de la résolution 49/81 — dont elle était coauteur — adoptée le 15 décembre 1994. La Principauté souhaite d'ailleurs être associée à toutes les initiatives impliquant les pays méditerranéens.

Elle est également disposée à appuyer toutes les propositions en faveur de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace ainsi que celles destinées à développer, en collaboration avec l'UNESCO, les programmes d'éducation et d'information en faveur du désarmement. La formation et la sensibilisation de la jeunesse sur cette question est une garantie fondamentale de paix pour l'avenir.

Si un désarmement général et complet, sans doute encore lointain, peut paraître aujourd'hui utopique à cer-

tains, cet objectif doit demeurer notre ambition. Car, lorsque les armes s'éveillent, leur puissance et leur pouvoir de destruction sont sans limite.

Cette année, les conflits ont été particulièrement meurtriers. Des guerres d'un autre temps sont devenues les guerres de notre temps; elles s'en prennent, brutalement et indistinctement, aux hommes, aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées sans défense.

Le Gouvernement princier est, en conséquence, résolument en faveur du renforcement de la diplomatie préventive des Nations Unies. Il remercie le Secrétaire général pour les initiatives qu'il a déjà prises en vue de faciliter le règlement de nombreux différends et d'éviter l'éclatement ou la prolongation de conflits. Le Supplément à l'Agenda pour la paix est une source irremplaçable de réflexions, de suggestions et de solutions judicieuses.

Il n'est plus acceptable que des Casques bleus soient malmenés, humiliés, pris en otage, utilisés comme boucliers humains, sans avoir les moyens de se défendre. Ces hommes et ces femmes sont sans doute prêts à sacrifier leur vie mais non leur dignité.

C'est plus que jamais le moment de souligner, parce que l'Organisation a été récemment très décriée, combien elle a su contribuer, avec succès, à la solution de différends, parfois très complexes, combien il a fallu de courage pour prendre certaines décisions et combien il en a fallu également pour mener à bien certaines opérations.

Les espoirs de paix qui nous viennent du Moyen-Orient et de Bosnie-Herzégovine représentent une forme de reconnaissance non négligeable de ce courage et une invitation à la persévérance et à l'optimisme. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation nous rappelle fort opportunément, à ce propos, les 24 actions en cours dans le domaine de la diplomatie préventive, du rétablissement et du maintien de la paix, ainsi que les quatre grandes opérations qu'il qualifie de polyvalentes.

La coordination établie au sein du Secrétariat entre les trois départements concernés par les opérations de maintien de la paix répond aux besoins et aux préoccupations actuels. Nous nous en félicitons très vivement.

Lorsque la diplomatie, à bout de ressources, ne peut s'imposer et que le conflit éclate, la barbarie triomphe. Plus aucune loi de la guerre ou du droit humanitaire ne parvient à la maîtriser. Les êtres les plus fragiles et sans armes ne

sont pas épargnés. Pour leur venir en aide, seul s'impose alors le recours à l'assistance humanitaire.

Dans des conditions toujours très difficiles, parfois périlleuses, de nombreuses opérations humanitaires ont été admirablement menées, ces derniers mois. Des hommes et des femmes y ont perdu la vie. Je voudrais m'incliner devant leurs souffrances et leur mémoire. Je souhaite rendre un hommage particulier aux Casques bleus, ces soldats de la paix, mais aussi au Département des affaires humanitaires, au Haut Commissariat pour les réfugiés, à l'UNICEF, ainsi qu'aux nombreuses organisations non gouvernementales, connues ou moins connues, qui ont oeuvré sans relâche, avec constance et ténacité, pour assurer la protection, le ravitaillement, les soins médicaux et sanitaires de populations en dérive frappées par d'impitoyables conflits armés.

La Principauté de Monaco a consacré, cette année, un grand pourcentage de ses interventions publiques à des contributions financières dans le domaine humanitaire et social. Elle poursuivra cet effort en souhaitant que les actions entreprises s'éteignent d'elles-mêmes avec la cessation des conflits. Elle entend, par ailleurs, apporter son concours, dans l'esprit des suggestions présentées par le Président de la délégation monégasque, le Prince héréditaire Albert, lors de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, à la réflexion engagée en vue du renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation.

Les tribunaux internationaux créés à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies et destinés à poursuivre les responsables de crimes contre le droit international humanitaire sur les territoires de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda doivent rapidement être mis en mesure de fonctionner pour ne pas décevoir l'espoir placé en eux. Le projet de Cour criminelle internationale mérite également considération et soutien.

L'action humanitaire et le respect du droit international humanitaire que nous venons d'évoquer sont les corollaires, en période de conflit armé, du combat mené par l'ONU en faveur du respect général et universel des droits de l'homme.

Depuis la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne en 1993, des progrès significatifs semblent être en cours. Avec des moyens humains et matériels qui sont loin d'être à la hauteur des véritables besoins, le Centre des droits de l'homme, grâce au dévouement et à la grande expérience de ses membres, poursuit ses missions avec succès.

L'accroissement du nombre et la qualité des services consultatifs et d'assistance technique jouent, à notre sens, un rôle majeur pour que les droits de l'homme passent du concept à la réalité. La présence dans de nombreux pays de spécialistes qui oeuvrent dans des domaines aussi variés que la formation, l'éducation, les réformes législatives ou encore l'information du public est une façon d'ancrer les droits de l'homme et, avec eux, l'État de droit dans les sociétés au «quotidien».

L'envoi d'observateurs dans certaines régions troublées du monde est également une excellente initiative. On souhaite la voir se développer, car elle renforce la présence éthique de l'Organisation. La création d'un poste de Haut Commissaire répond à cette même préoccupation et va dans le même sens. Son action mérite aussi d'être encouragée. La coopération internationale pour le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui est une des vocations constitutionnelles de l'Organisation, se voit renforcée grâce à ses initiatives.

Les droits catégoriels qui doivent rester universels, comme la quatrième Conférence des Nations Unies sur les femmes vient très justement de le rappeler en qualifiant les droits des femmes comme étant indissociables des droits de l'homme, doivent être reconnus et renforcés dans leur mise en oeuvre. L'application des conventions internationales qui concernent ces droits sont un élément essentiel de ce renforcement. Les comités créés en vertu de ces instruments sont au centre de ce processus et des dispositifs mis en place. Il faut leur donner les moyens d'agir et de réagir.

Le Gouvernement monégasque se sent particulièrement concerné par l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, du 20 novembre 1989, et par la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965, à laquelle la Principauté de Monaco vient d'adhérer.

La condition humaine dans la société du XXIe siècle qui se prépare dépendra, pour une large part, du respect des droits civils et politiques, mais aussi de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels.

C'est donc aussi en termes de droits de l'homme, comme l'a rappelé la Déclaration adoptée par la Conférence de Vienne en 1993, que doit s'exprimer le développement.

Le récent Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague a abondé dans ce sens. Mon gouvernement a noté avec intérêt les conclusions de ce sommet comme celles de la quatrième Conférence des

Nations Unies sur les femmes, qui vient de s'achever à Beijing.

Tous ces travaux nous amènent à penser, avec le Secrétaire général, que le développement doit être reconnu comme la tâche première de notre temps. Il doit se donner comme objectif fondamental l'amélioration des conditions de vie des populations, partout dans le monde, y compris dans les pays développés où une part de plus en plus large de celles-ci se trouve exclue des bienfaits du progrès.

La satisfaction des besoins prioritaires, l'élimination de la pauvreté, de la faim, de la maladie, de l'ignorance doivent être poursuivies sans relâche et avec tous les moyens disponibles.

Le Gouvernement monégasque consacre des ressources importantes aux aides sociales, notamment en faveur des femmes et des enfants les plus déshérités.

La célébration, en 1996, de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté fournira une excellente occasion pour renforcer la mise en oeuvre de ces recommandations.

Les travaux récents consacrés à l'«Agenda pour le développement» ont été suivis avec attention. Pour la Principauté de Monaco, le développement doit être avant tout durable, bâti sur des échanges économiques équilibrés, une intégration régionale harmonieuse et une protection attentive de l'environnement.

La mise en oeuvre d'Action 21 et des Conventions et résolutions adoptées à Rio de Janeiro en faveur du développement et de l'environnement est à nos yeux une priorité. Notre Assemblée générale a décidé de célébrer, en 1998, l'Année des océans. Vous comprendrez que les Monégasques, comme tous les peuples attachés à la mer, attendent avec impatience cet événement. Par son histoire, ses traditions, son économie, Monaco, comme de nombreux autres États dans le monde, dépend pour une large part de la mer et de ses ressources, qu'elles soient halieutiques, commerciales, touristiques ou encore industrielles.

La protection de ce précieux élément contre toutes les formes de pollution ou d'exploitation inconsidérées reste une préoccupation majeure. Des efforts suffisants doivent être engagés, tant au niveau régional qu'international. La Principauté de Monaco s'y emploie en Méditerranée, en coopération, notamment, avec ses voisins les plus proches, la France et l'Italie, dans le cadre d'accords internationaux aux objectifs pratiques et concrets.

Mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit devrait être l'occasion d'une prise de conscience accrue et du lancement de nouveaux programmes interdisciplinaires et parfaitement planifiés de manière que le siècle prochain ne connaisse pas une aggravation irréversible de l'état des mers et des océans.

Nous nous félicitons, à cet égard, que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) soit disposé à assurer le Secrétariat du programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique. Le Gouvernement monégasque pourrait être intéressé à ce programme et à toute action menée en vue d'éliminer des milieux marins les polluants organiques rémanents.

Le Musée océanographique de Monaco s'est associé à l'initiative internationale pour la défense des récifs coralliens. Une exposition a été organisée à leur sujet afin de sensibiliser le public à la nécessité de protéger les coraux, qui sont particulièrement sensibles à toutes les formes de pollution et réclament un milieu sain et protégé pour se développer. Le programme du PNUE relatif aux mers régionales qui s'y consacrera mérite d'être encouragé.

Pour terminer, il me semble impossible de ne pas mentionner la crise financière très grave que traverse actuellement l'Organisation. Les mesures prises par le Secrétaire général ne sont que palliatives. Si tous les États Membres respectaient leurs engagements, le problème n'existerait pas. Il n'y aurait aucun besoin de groupes de travail ou de comités d'experts qui entraînent, en fin de compte, des dépenses supplémentaires à la charge de l'Organisation.

En m'inspirant d'un homme politique célèbre, je conclurai en disant que les Nations Unies, comme les nations, ont le sort qu'elles se font. Rien d'heureux ne leur vient du hasard. Ceux qui les servent sont ceux qui développent leur force profonde.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Mozambique, S. E. M. Leonardo Santos Simão.

M. Simão (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Au nom de mon gouvernement et en mon propre nom, je souhaite féliciter M. Diogo Freitas do Amaral de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquantième session. Je suis particulièrement heureux de voir, pour la première fois depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, un fils du Portugal, pays avec lequel le Mozambique entretient des liens particuliers d'amitié et de

coopération, présider nos délibérations. L'élection de M. Freitas do Amaral à ce poste élevé témoigne de ses qualités personnelles d'universitaire et d'homme d'État éclairé, de personne qui a servi son pays avec distinction et qui a contribué à la diffusion et à la codification du droit international. Ma délégation ne doute donc pas qu'il saura mener à bien nos travaux. Je tiens à l'assurer de notre plein appui et de notre entière coopération.

Je voudrais également saisir cette occasion pour dire officiellement toute la gratitude de ma délégation au prédécesseur de M. Freitas do Amaral, M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour la façon dont il a présidé les délibérations de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. La façon dont il s'est acquitté de ses tâches au cours de la dernière session de cette importante assemblée a été une source de fierté supplémentaire non seulement pour son pays, mais également pour le continent africain tout entier.

Je tiens à féliciter le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son engagement continu en faveur des idéaux de paix et de sécurité internationales. Le peuple et le Gouvernement du Mozambique lui sont redevables de son attachement à la cause de la paix dans mon pays. Il a réellement fait une contribution essentielle à la réussite de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ).

Cinquante années se sont écoulées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Il ne saurait y avoir de meilleure occasion pour faire un bilan collectif de ses réalisations et de ses difficultés, ainsi que des défis auxquels elle fait face dans ses opérations quotidiennes et de ses perspectives futures à la veille du XXIe siècle.

La création de l'Organisation des Nations Unies à la fin de la seconde guerre mondiale représente, à notre avis, un pas des plus importants dans l'histoire moderne, symbolisant un effort collectif en vue de prévenir l'éclatement d'un autre conflit mondial et de faire du monde un lieu plus sûr. L'état du monde d'aujourd'hui représente donc une expression manifeste de la contribution de l'ONU tout au long de ses 50 années d'existence.

Certes, nous continuons de faire face à nombre d'imperfections, d'incertitudes et de défis, mais nul ne saurait nier les accomplissements importants de l'Organisation. Grâce à l'Organisation des Nations Unies, il a été possible, dans une large mesure, de prévenir des conflits mondiaux.

Grâce aux efforts de l'Organisation des Nations Unies, presque tous les peuples du monde sont aujourd'hui libres de la domination coloniale. C'est grâce à l'ONU que, inspirés par le principe de l'autodétermination, les mouvements de libération, par l'intermédiaire du Comité spécial de la décolonisation, ont suscité une prise de conscience de leur situation individuelle. Aujourd'hui, la majorité de ces pays sont réunis ici en tant que nations indépendantes, exerçant pleinement leur droit inaliénable à l'autodétermination. Voilà pourquoi la quête de paix et d'égalité souveraine entre nations a transformé le maintien de la paix et le développement économique en deux défis fondamentaux pour l'Organisation. Tous ces progrès ont été possibles grâce à l'attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Dès son indépendance, mon pays a attaché une extrême importance au respect du droit international. Au début de 1976, alors qu'il y avait neuf mois seulement que mon pays était indépendant, son nouveau gouvernement décidait de respecter la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité du 29 mai 1968 concernant l'imposition de sanctions contre le régime minoritaire de ce qui s'appelait alors la Rhodésie du Sud.

Malgré le prix élevé que notre peuple a payé pour son attachement aux buts et principes de la Charte, nous sommes aujourd'hui honorés d'avoir contribué, du mieux que nous pouvions, au respect des obligations internationales. Ces faits ont été dûment reconnus dans la résolution 386 (1976) du Conseil de sécurité du 17 mars 1976, qui souligne notamment que l'application de sanctions par mon gouvernement, dans le strict respect de la décision du Conseil de sécurité, a marqué une contribution importante à la réalisation des objectifs des Nations Unies en Rhodésie du Sud, conformément aux buts et principes de la Charte. En fait, quatre ans plus tard, le Zimbabwe accédait à l'indépendance.

Il en va de même pour la lutte commune en faveur de l'élimination de l'apartheid. Le Mozambique a été l'un des pays les plus durement touchés par l'apartheid et ses politiques destructrices en Afrique australe. On se rappellera que, dans les quelques années qui ont suivi son indépendance, le Mozambique s'est gagné l'admiration internationale par les progrès importants qu'il a réalisés en faisant monter les indicateurs statistiques dans des domaines essentiels du développement national, notamment, dans le domaine des soins de la santé et de l'éducation. Notre économie était l'une des plus prometteuses et des plus dynamiques dans la région de l'Afrique australe.

La situation d'appauvrissement à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui est une conséquence directe de la guerre qui a ravagé notre pays pendant de si nombreuses années. Notre situation difficile actuelle est une conséquence directe du prix que nous avons payé pour notre engagement continu dans la lutte contre l'apartheid. La situation de guerre et la situation d'appauvrissement dans mon pays ont toutes deux été créées et encouragées par les vieux régimes racistes de l'ex-Rhodésie et de l'Afrique du Sud de l'apartheid.

La paix qui a prévalu au Mozambique depuis la signature de l'Accord de Rome, il y a trois ans, et les améliorations visibles de notre situation économique soulignent clairement qu'avec le soutien positif et les encouragements de la communauté internationale, les Mozambicains peuvent trouver des solutions appropriées à leurs divergences et à leurs problèmes.

Alors que j'évoque ce sujet, je me souviens d'une déclaration faite par le Président Chissano en réponse au Président du Parlement de la République d'Afrique du Sud, M. Frene Ginwala, au cours d'une visite officielle effectuée dans ce pays ami en février de cette année. À cette occasion, le Président s'est excusé, en termes émouvants, pour les crimes horribles commis contre le peuple du Mozambique par les gouvernements successifs d'apartheid de Pretoria, dans le but de décourager le Gouvernement du Mozambique de soutenir la cause de la liberté et de la paix dans la région de l'Afrique australe. Dans sa réponse, le Président Chissano a souligné qu'en ce qui le concernait, le peuple de l'Afrique du Sud n'avait pas à s'excuser, car les Mozambicains étaient conscients des conséquences de leur détermination à soutenir le combat pour la justice et pour la paix, non seulement en Afrique du Sud, mais également dans toute la région. Le Président souligna qu'en réalité, tous les peuples de la région étaient victimes de la même maladie, l'apartheid, dont l'élimination impliquait des sacrifices.

Aujourd'hui, nous nous réjouissons tous de voir une Afrique du Sud libre, unie et non raciste, prête à s'acquitter de ses responsabilités nationales et internationales, en travaillant à la paix, à la stabilité et à la coopération entre les nations de l'Afrique australe.

Avec l'élimination de l'apartheid, et notre pays étant entouré de voisins amis pacifiques, la paix et la stabilité sont maintenant une réalité au Mozambique. L'Afrique australe est une région à la démocratie florissante. Ensemble, nous nous acquittons de nos responsabilités collectives envers le développement économique régional.

En janvier dernier, à la fin de l'opération de maintien de la paix au Mozambique, je suis venu à New York et j'ai informé le Conseil de sécurité des progrès réalisés depuis la tenue des premières élections générales multipartites dans mon pays. J'ai indiqué que la paix était une réalité tangible au Mozambique. Aujourd'hui, j'ai de nouveau l'honneur de réaffirmer devant cette assemblée l'attachement déterminé de mon gouvernement à une réconciliation nationale, afin que la paix à laquelle nous avons tous travaillé soit une paix durable.

En fait, l'avènement de la paix dans mon pays a ouvert la voie à un effort collectif des Mozambicains en faveur du développement économique du pays. En conséquence, le Gouvernement issu des élections générales de l'année dernière a établi un plan quinquennal, de 1995 à 1999, dans lequel le maintien et le renforcement de la paix, de la stabilité et de l'unité nationale, la réduction de la pauvreté absolue — l'accent étant mis sur l'éducation, la santé, le développement rural et la création d'emplois — sont nos objectifs principaux. Notre plan vise également à garantir la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi qu'à favoriser l'intégration sociale des soldats démobilisés.

En outre, nous abordons d'autres questions pressantes qui se posent à nous. À cette fin, je voudrais souligner la détermination de mon gouvernement de continuer à oeuvrer en faveur d'une démocratie pluraliste durable dans notre pays. En conséquence, nous estimons qu'il est essentiel de garantir le fonctionnement normal de notre parlement, l'Assemblée de la République. Nous pensons que son fonctionnement normal constitue l'un des facteurs clefs de la consolidation de la démocratie dans notre société.

Dans cette perspective, mon gouvernement a récemment mis sur pied une institution qui s'occupera de manière permanente des questions électorales. La création et le renforcement d'une nouvelle institution destinée à superviser nos futures élections sera, selon nous, une importante mesure de consolidation de la confiance pour la société et pour tous les partis politiques, car elle permettra que les futures élections se déroulent dans un climat de confiance. En fait, nous nous préparons à commencer l'an prochain la tenue d'élections municipales, lesquelles viendront compléter le processus engagé avec les élections générales en 1994.

La modernisation des capacités techniques de la police nationale est une autre priorité clef du Gouvernement. Comme on s'en souvient, l'ONUMOZ n'a pas été en mesure de régler de manière probante la question de la collecte des armes et de leur destruction ultérieure. Inutile

de souligner que ces armes représentent un grand danger, non seulement pour notre propre stabilité, mais également pour celle de nos voisins.

Dans ce contexte, et sur la base d'accords existant entre le Mozambique et l'Afrique du Sud, des opérations conjointes sont actuellement menées par les forces de police des deux pays. De ce fait, des milliers d'armes et d'explosifs ont déjà été collectés et détruits. De plus, mon gouvernement intensifie ses efforts pour faire en sorte que nos forces de police soient mieux préparées et mieux équipées afin de lutter plus efficacement contre les crimes transfrontaliers, et plus particulièrement contre le trafic des drogues et le blanchiment de l'argent.

Par ailleurs, mon gouvernement estime de la plus haute importance que la modernisation de la capacité technique de la police s'accompagne d'un progrès similaire dans le renforcement du système judiciaire, afin d'appuyer efficacement le travail de la police en poursuivant les contrevenants à nos lois et nos règlements intérieurs. À cet égard, tout le soutien possible manifesté à nos efforts nationaux sera hautement apprécié.

Un autre domaine de grande importance dans les efforts entrepris par notre gouvernement est celui du déminage. À cet égard, je suis heureux d'informer l'Assemblée de l'établissement d'une Commission nationale de déminage. Nous sommes actuellement dans les phases finales qui nous conduiront à l'approbation de notre politique et de notre programme nationaux de déminage. Avant même l'approbation formelle de cette politique et de ce programme, des efforts nationaux de déminage sont déjà observables sur le terrain à travers tout le pays. Avec des ressources suffisantes, je pense que nous pouvons accomplir de grands progrès dans le déminage sur l'ensemble du territoire.

À ce stade, je voudrais remercier tous les pays et toutes les institutions qui ont contribué au programme de déminage au Mozambique, et j'espère pouvoir compter sur leur soutien continu dans les années à venir.

À cet égard, je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer le soutien total de mon gouvernement aux initiatives en cours visant à éliminer et interdire ces armes horribles dans le monde entier.

En dépit de toutes les difficultés, nous nous considérons comme une nation déterminée à construire un avenir meilleur pour notre peuple. Notre économie a connu une croissance de plus de 6 % au cours des six premiers mois de l'année. Par ailleurs, des négociations ont été conclues

récemment entre le Gouvernement et les syndicats en vue de trouver une plate-forme commune face aux difficultés découlant de la mise en oeuvre du Programme de redressement économique lancé en 1987. Afin de pallier l'augmentation croissante du coût de la vie subie par notre peuple dans ce processus, nous avons décidé d'augmenter le salaire minimum.

C'est pourquoi nous lançons un sincère appel à nos partenaires pour qu'ils honorent leurs engagements en versant, en temps voulu et inconditionnellement, la contribution qu'ils ont annoncée dans le cadre du Groupe consultatif de Paris. Faute de verser ces contributions, les plans visant à assurer un meilleur avenir à mon pays seront compromis, avec toutes les conséquences concomitantes qui en résulteront au détriment de la consolidation du processus démocratique en cours, notamment compte tenu de l'inquiétude que suscite la menace grandissante que fait peser la sécheresse dans notre région.

Notre objectif est de procéder à des réformes plus approfondies dans les domaines économique et politique et d'améliorer le système de la collecte des impôts, la transparence et la responsabilité dans la gestion des affaires publiques.

Beaucoup a été dit au sujet des perspectives des Nations Unies. Je reconnais que notre avenir dépendra de la manière dont seront envisagées les réformes que nécessite l'Organisation. Comme mon prédécesseur, M. Pascoal Manuel Mocumbi, qui assume maintenant les fonctions de Premier Ministre, l'a souligné l'année dernière dans la déclaration qu'il a prononcée à l'Assemblée générale, le Mozambique est véritablement désireux de voir un Conseil de sécurité plus représentatif. Comme d'autres orateurs l'ont souligné, la légitimité et l'efficacité de cette instance dépendront grandement de sa représentativité. Il faut éviter que l'élargissement nécessaire du Conseil de sécurité ne se fasse que dans l'intérêt de ceux que privilégie déjà la composition actuelle du Conseil et aux dépens de la majorité des nations. Une approche réaliste et novatrice est essentielle pour faire en sorte, compte tenu des nouvelles réalités, que soient pleinement respectés les intérêts des pays en développement, tant qualitativement que quantitativement.

En procédant à cette réforme, il faut également tenir compte de la nécessité pour chaque pays de se conformer à ses obligations financières. À cet égard, mon gouvernement, nonobstant les difficultés économiques bien connues auxquelles il est confronté, a pleinement honoré les engagements qu'il a pris concernant la mise en recouvrement de ses contributions au budget ordinaire de l'Organisation des

Nations Unies. Nous prenons maintenant les mesures requises pour que toutes les contributions non réglées au titre des activités de maintien de la paix le soient le plus rapidement possible. On ne peut s'attendre à un fonctionnement adéquat et actif de l'Organisation tant que les fonds dont elle a besoin ne lui seront pas versés. Ce n'est que grâce à une action déterminée et concrète que chacun pourra montrer son attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

La fin de la guerre froide a suscité des sentiments mitigés s'agissant des efforts entrepris dans les conflits régionaux.

En Angola, la signature du Protocole de Lusaka entre le Gouvernement et l'UNITA, liée aux progrès réalisés ensuite par les parties au processus de paix, a suscité un nouvel espoir dans cette nation soeur. L'Angola est, semble-t-il, sur le point de trouver un règlement politique qui lui permettra d'instaurer une paix et une tranquillité durables. Ma délégation encourage le Secrétaire général à poursuivre les efforts qu'il a entrepris aux fins de déployer un contingent chargé du maintien de la paix dans le cadre de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III).

L'instauration d'une paix et d'une tranquillité durables en Angola serait le meilleur moyen de contribuer à la stabilité et au développement économique dans la région, objectif que nous cherchons à atteindre de longue date en Afrique australe dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). À cet égard, je suis heureux de rappeler que la réunion de nos chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenue en août dernier à Johannesburg, a salué l'admission de Maurice en tant que nouveau Membre de l'Organisation. Grâce à la paix, à la démocratie et à un partenariat accru parmi ses membres, la SADC devient graduellement un marché solide et viable qui est prêt à coopérer avec d'autres régions dans un ensemble de domaines d'intérêt mutuel.

Les efforts entrepris dans le cadre de la SADC vont au-delà d'une simple intégration économique. Outre les discussions portant sur le maintien de la paix et les mécanismes de consolidation de la paix après un conflit, notre examen porte également sur des questions concrètes dont le but est de prévenir tous conflits éventuels entre nos nations. C'est dans cette perspective que nous considérons le débat en cours qui porte sur des questions comme l'utilisation des voies fluviales internationales, les mouvements transfrontières des personnes et des marchandises ainsi que la prévention et le contrôle de la criminalité.

Ma délégation attend avec intérêt le règlement politique de la situation menaçante qui règne au Burundi. Il faut espérer que l'élan imprimé par la récente visite que le Secrétaire général a rendue à ce pays, ainsi que par les autres importantes initiatives qui ont été prises, encouragera les parties à oeuvrer à la réconciliation dans l'intérêt tant du Burundi que de la région des Grands Lacs dans son ensemble.

Le besoin de stabiliser la situation politique dans ce pays est étroitement lié aux perspectives d'avenir de la stabilisation politique en cours dans la région du Rwanda, où l'humanité a été récemment témoin de crimes horribles et d'indicibles souffrances infligées à des civils innocents. Nul ne souhaite voir cette tragédie se renouveler.

Compte tenu de ce dont le Secrétaire général parle dans son rapport annuel :

«La polarisation ethnique au Burundi et au Rwanda, la libre circulation de grandes quantités d'armes, la porosité des frontières et les mouvements transfrontières de réfugiés ...» (A/50/I, par. 888),

le règlement politique dans l'un ou l'autre pays, lié à un prompt retour des réfugiés et des personnes déplacées, est essentiel pour préserver la région des Grands Lacs d'une tragédie plus grande encore. Mon gouvernement invite donc toutes les parties intéressées à oeuvrer pour atteindre ce noble objectif.

Quant au Libéria, ma délégation se félicite de l'entrée en vigueur, le 26 août, du cessez-le-feu, qui résulte d'un accord intervenu antérieurement entre les dirigeants des factions libériennes. De même, le fait que le Conseil d'État a prêté serment, le 1er septembre 1995, contribue sensiblement à la paix dans ce pays. La tolérance et la coopération entre les parties doivent permettre la tenue d'élections au Libéria d'ici un an en tant que premier pas vers une paix et une tranquillité durables dans le pays.

Les perspectives de paix au Libéria font naître de nouveaux espoirs s'agissant du règlement du conflit dans la région de la Sierra Leone. Ma délégation encourage les parties intéressées à oeuvrer à la recherche d'un règlement négocié en vue de ramener la paix et la tranquillité dans le pays.

Au Moyen-Orient, nous avons salué l'an dernier l'application des Accords de paix entre Israël et l'OLP, qui ont débouché sur l'autonomie de Gaza et de Jéricho. Nous nous félicitons aujourd'hui des nouveaux progrès réalisés

dans ce processus de paix, dont l'apogée a été la récente signature à Washington d'accords nouveaux et prometteurs entre les parties. C'est là en fait un pas en avant qu'il convient d'encourager et d'appuyer. Mon gouvernement attend des progrès identiques dans les négociations qui doivent avoir lieu sur les questions pendantes, dont celles des hauteurs du Golan, du statut de Jérusalem, ainsi que d'autres questions tout aussi importantes, pour apporter un règlement définitif au conflit profondément enraciné au Moyen-Orient.

La situation au Timor oriental continue de préoccuper mon gouvernement. À cet égard, ma délégation note l'évaluation qu'a faite le Secrétaire général des progrès réalisés à ce jour dans les négociations en cours entre le Portugal et l'Indonésie en vue de trouver un règlement politique au conflit qui sévit dans ce pays. Il faut espérer que la réunion ministérielle qui doit avoir lieu à Londres en janvier 1996 débouchera sur d'importants résultats.

Le dialogue, et non pas la guerre ou l'emploi de la force, est le meilleur moyen de régler les conflits. C'est grâce au dialogue que nations et peuples du monde peuvent effectivement promouvoir la paix et la sécurité internationales que nous espérons tous voir instaurer dans les années à venir. Le dialogue doit donc être encouragé et appuyé partout où il a lieu, que ce soit dans les pays de l'ex-Yougoslavie, en Somalie ou ailleurs dans le monde.

À l'aube du XXIe siècle, la recherche de la paix et du développement économique doit être envisagée dans le contexte des principes énoncés par le Secrétaire général dans son rapport intitulé «Un agenda pour le développement : recommandations», où il souligne à juste titre que le développement, dans ses nombreuses dimensions,

«doit être reconnu comme la tâche première de notre temps, et celle qui est la plus lourde de conséquences.» (A/49/665, par. 4)

Au cours des dernières années, les pays en développement, en général, et les pays les moins avancés, en particulier, ont accompli, en dépit des obstacles actuels, d'importants progrès dans leur lutte constante contre la stagnation économique et sociale. Dans ce cadre, ils ont commencé à procéder à des changements politiques et socio-économiques en profondeur en recourant à la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel stricts, à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à une saine gestion. En plus des engagements renouvelés en faveur du règlement des conflits, du maintien de la paix et de mécanismes de rétablissement de la paix à l'issue de

conflits, les efforts entrepris par les pays en développement devraient être appuyés et encouragés par la communauté internationale si nous voulons connaître le succès dans nos démarches communes pour la paix et le développement dans nos pays respectifs.

Ainsi que le Président de l'Assemblée générale, citant le Pape Paul VI, l'a affirmé dans son allocution inaugurale :

«La paix a un autre nom : le développement.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 1re séance, p. 9*)

Tous les peuples et les nations du monde doivent s'engager en faveur de la paix et du développement et s'employer avec détermination à les réaliser dans le nouveau cadre international si nous voulons édifier un monde meilleur et plus sûr pour tous. C'est le défi qu'il nous faudra relever au siècle prochain.

La séance est levée à 12 h 40.